

Communiqué de presse

L'ESTHETIQUE COSMETIQUE FAIT PEAU NEUVE

Conformément aux recommandations du ministre du travail, les partenaires sociaux de la branche Esthétique-Cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie se sont attachés à renégocier, dans un délai assez bref, une nouvelle convention collective afin de ne pas laisser les entreprises et les salariés dans un vide juridique.

Le 8 juillet 2008, les quatre chambres patronales la CNAIB (représentant les instituts de beauté), la FIEPPEC (représentant les écoles d'enseignement professionnel), l'UNIB (représentant les instituts de beauté) et la FFPS (représentant la parfumerie) adhérentes à la convention collective Parfumerie de détail et de l'esthétique en ont formalisé la dénonciation. Le constat fait de l'échec des négociations depuis une dizaine d'années, l'impossibilité de concilier l'intérêt de chaque secteur d'activité que sont les instituts, les écoles, et les parfumeries, à amener les parties à se séparer.

Dès lors, les instituts de beauté et les établissements d'enseignement liés aux métiers de l'esthétique, ont décidé d'engager avec les organisations syndicales de salariés la négociation d'une nouvelle convention collective nationale.

Le délai de survie de l'ancienne convention collective était de trois ans. Le challenge, que les partenaires sociaux se sont fixés, était d'arriver à conclure les négociations, sans omettre un seul sujet dans ce court délai.

Tout au long de ces trois années, les partenaires ont œuvré, trouvé des accords, pour apporter aux entreprises et aux salariés des nouveaux droits et de nouvelles règles permettant de réguler les relations sociales et la formation dans les entreprises. Une nouvelle grille de classification des emplois permet la reconnaissance des métiers et des qualifications, valorisée chaque année depuis 2008 par la réactualisation des salaires et des primes d'ancienneté. Pour mémoire, il faut se rappeler que la dernière grille de salaires liée à l'ancienne convention collective datait de 2004, remise en cause alors par le secteur de la parfumerie.

Tout au long de ces trois ans, des accords ont été négociés, signés et parus au journal officiel.

Les organisations patronales CNAIB, FIEPPEC, UNIB ainsi que les organisations syndicales de salariés Fédération des Services CFDT, fédération du commerce, services force de vente CFTC, la FNECS-CFE-CGC, syndicat FO coiffure esthétique ont paraphé le 24 juin 2011 et déposé à l'extension les 153 pages de la nouvelle convention collective nationale.

C'est sur ce nouveau socle que les partenaires sociaux vont maintenant négocier et évoluer.

L'objectif permanent des partenaires sociaux est d'instaurer dans ces secteurs d'activité, la reconnaissance des qualifications, de la formation, des droits, du dialogue social.

Pour les partenaires sociaux la protection et la valorisation des métiers de l'Esthétique , métiers de l'artisanat, ne sont pas des vains mots . Il s'agit d'un métier réglementé qui fait appel à des savoirs faire et des connaissances à la fois pratiques, artistiques, scientifiques et commerciales. Ces enseignements sont transmis dans les écoles d'esthétique via des diplômes et des certificats de qualifications professionnelles élaboré en collaboration avec les ministère de l'Education Nationale, de la Santé, des chambres des métiers et des entreprises. Cette expertise collégiale assure la mise en œuvre de pratiques professionnelles en total conformité avec les règles d'hygiène, de sécurité, de santé et dans le respect de l'environnement.

Ainsi, les entreprises emploient du personnel qualifié garant d'une qualité de service et apprécié par une clientèle à la recherche de prestations personnalisées, de confort, de bien être et de beauté.

Dans quelques mois la nouvelle convention collective Nationale de l'Esthétique - Cosmétique et de l'Enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'Esthétique et de la Parfumerie sera publiée au journal officiel. En attendant vous pouvez consulter le texte original auprès des organisations signataires.

Fait à Paris, le 20 septembre 2011.

signataires :

- Les organisations patronales :

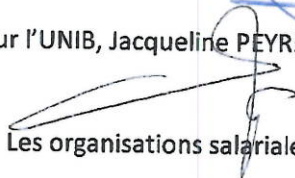
Pour la CNAIB, Michèle LAMOUREUX STERN



Pour la FIEPPEC, Eric GUINOISEAU

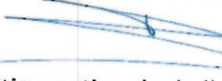


Pour l'UNIB, Jacqueline PEYREFITTE



- Les organisations salariales:

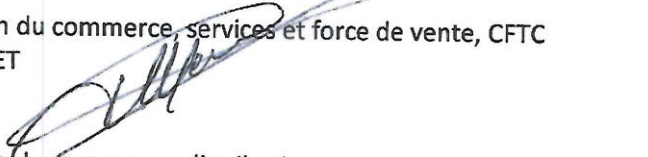
Pour la fédération des services CFTD,
Elisabeth REAUDIN Secrétaire Fédérale



Pour la fédération nationale de l'encadrement du commerce et des services
CFE CGC FNECS

A. Kader. Axel RAMDANE

Pour la fédération du commerce, services et force de vente, CFTC
Jacqueline MALLET



Pour la fédération du commerce, distribution et services CGT
Jenny URBINA

Pour le syndicat général FO des services de la coiffure et de l'esthétique.
Guy MARIN Secrétaire Général